Compte-rendu du Conseil des Études de l'École de droit de Toulouse

Séance plénière du mardi 15 septembre (14 h 00), salle MS001

PRÉSENTS

Mme Marie Bassano, M. Matthieu Poumrede, M. Xavier Bioy, Mme Zoe Jacquemin, Mme Madhura Joshi, M. Adrien Blazy, Mme Marie-Pierre Pinquie, M. Christophe Erta, Mme Juliette Contamin, Mme Camille Wolff, M. Bruno Domingo, M. Jerome Henning, M. Jerome Julien, Mme Sandrine Tisseyre, M. Sebastien Pelle, Mme Isabelle Poirot Mazeres, Mme Maryline Bruggeman, M. Didier Blanc, Mme Catherine Ginestet, Mme Hanan Qazbir, Mme Christina Bulz, M. Michel Fraysse, Mme Emmanuelle Simonneau, Mme Celine Barbacetto, Mme Helene Citerici, Mme Loubna Bentaïeb.

PROCURATIONS

Mme Madhura Joshi a M. Mme Charlotte Rault,
M. Paul Cazalbou a M. Bruno Domingo,
Mme Sophie Deville a Mme Maryline Bruggeman,
Mme Aurore Gaillet a Mme Zoe Jacquemin,
Mme Celine Mangematin a Mme Catherine Ginestet,
M. Laurent Posocco a Mme Catherine Ginestet,
Mme Romy Sutra a Mme Marie Bassano,
M. Remi Montalti a Mme Christina Bulz,

ABSENTS

M. Yvon Manac'h, M. Daniele Gallo, M. Fabrice Muscari, M. Guillaume Beaussonie, M. Mathias Amilhat, Mme Stephanie Porcario, Mme Emma Delpit, M. Marc Blanquet, M. Olivier Debat Mme Jessica Eynard,, Mme Laurence Calandri, M. Frederic Guiomard, M. Gerard Jazottes, M. Julien Laurent, M. Michel Leroy, M. Mathieu Touzeil-Divina, M. Sebastien Saunier, M. Pierre Blanquet, M. Olivier Blin, Mme Anne d'Abbadie d'Arrast, Mme Isabelle Desbarat, Mme Anne-Laure Fabas-Serlooten, Mme Estelle Gallant, M. Quentin Guiguet-Schiele, , Mme Nathalie Jacquinot, M. Severin Jean, Mme Nathalie Picod, M. Marc Nicod, Mme Anne-Laure Thomat-RaynaudM. Maxime Vigneaux, Mme Eva Boubila-Bressy, Mme Anna-Livia Chanard, M. Milan Chafai, M. Bastien Descoins, Mme Chloe Saint-Albin, Mme Juliette Tami, Mme Ambre Antoine, M. Alberto Leiva-Guillen, Mme Shanone Vila, M. Frederic Heuser.

Madame Marie Bassano, Directrice du Conseil des Études, ouvre la séance du conseil des Études de l'École de droit de Toulouse (en formation plénière) du mardi 15 septembre 2026, en salle MS001 et donne lecture des procurations reçues.

I - Approbation du PV de la séance du Conseil des Etudes (formation plénière) du 02 juin 2026.

Le PV de la séance du CE du 2 juin 2026 est présenté au vote. Aucune question ou remarque n'est formulée.

Adoption à l'unanimité.

II. Délibérations

II.1. Offre de formation en droit pour la rentrée 2026

II.1. a – MCC des formations opérées par l'EEDU

Avant passage au vote, Mme Bassano précise que le cas de l'une des formations présente dans les documents (DU Compliance Officer) est retirée de l'OJ et renvoyée à un conseil ultérieur en raison de questions toujours pendantes concernant certains aspects financiers. M. Adrien Blazy présente aux membres du CE les MCC des autres formations concernées par le vote, qui consiste en des corrections de coquilles, des permutations de semestre et l'instauration de note éliminatoire. Sont concernés le DU « Expertise de justice - professions de la santé », la Licence 3 « Juriste de copropriété », le Master 1 Droit des affaires - Juriste d'entreprise d'assurance, le Master 2 Droit social de l'entreprise, le Master Droit des entreprises (parcours avec l'Université Jagellonne), le M2 Droit des assurances et le M2 Expertise de justice

Adoption à l'unanimité. Le cas du DU Compliance Officer est renvoyé à un prochain conseil

II.1. b – MCC des formations opérées par l'IEJ

Avant passage au vote, Caroline Bouix présente aux membres du CE les modifications de volumes horaires envisagées pour la préparation à l'examen du CRFPA.

Adoption à l'unanimité.

II.1. c – MCC des formations opérées par ESL

Avant passage au vote, Marie Bassano précise aux membres du CE que le cas de l'une des formations présente dans les documents (DU Compliance Officer) ne sera pas voté sur place mais renvoyé à un vote électronique dans les jours suivants, en raison de clarifications nécessaires sur des questions financières. Zoé Jacquemin présente ensuite aux membres du CE les corrections d'erreurs matérielles envisagées pour la licence DDI franco-allemand.

Adoption à l'unanimité.

II.1. d - Dispositif “Réussis ton droit”

Avant passage au vote, Marie Bassano présente aux membres du CE la nouvelle version du dispositif « Réussis ton droit » porté par Severin Jean. Le dispositif s’organise désormais en deux volets, une série d’ateliers sur deux semaines en début d’année (qui ont déjà eu lieu pour 2026-2027), une période de révision en fin de semestre.

Adoption à l’unanimité.

II.2. Conventions

II.2. a – Projets de convention avec Galway (Irlande)

Avant passage au vote, Zoé Jacquemin présente aux membres du CE un projet de nouvelle convention avec Galway (Irlande), sur le modèle de la convention déjà existante avec le University College de Dublin, dans le cadre du parcours franco-irlandais.

Adoption à l’unanimité.

II.2. b – Projet de convention avec Bangor

Avant passage au vote, Zoé Jacquemin présente aux membres du CE un projet de révision de la convention avec Bangor, qui change la capacité d’accueil, actualise les plans de cours et plafonne les hausses de droits d’inscription à 5% par an pour sécuriser l’information aux étudiants.

Adoption à l’unanimité.

II.2. c. - Projet de convention avec l'Universidade Federal de Paraiba, Brésil

Avant passage au vote, Emmanuelle Simonneau présente aux membres du CE un projet de nouvelle convention avec l’Universidade Federal de Paraiba, s’adressant aux étudiants lusophones.

Adoption à l’unanimité.

II.2. d - Projet de convention avec l'Université de Dschang, Cameroun

Avant passage au vote, Emmanuelle Simonneau présente aux membres du CE un projet de renouvellement de la convention avec l’Université de Dschang au Cameroun (avenant et annexe RGPD). UN bilan est présenté des échanges ayant eu lieu sur le fondement de cette convention : les échanges sont équilibrés depuis 2024-25 et concernent les étudiants, les administratifs et les enseignants.

Adoption à l’unanimité.

II.2. e - Projet de convention avec l’Universidad Catolica de Cordoba, Argentine (nouveau partenariat)

Avant passage au vote, Emmanuelle Simonneau présente aux membres du CE un projet d’accord-cadre de nouvelle convention avec l’Universidad Catolica de Cordoba en Argentine, concernant un échange de trois étudiants par an.

Adoption à l’unanimité.

II.3. Accréditation 2027

II.3. a – Liste des parcours de master (accréditation 2027)

Marie Bassano précise aux membres du CE que ce point est renvoyé à un vote électronique ultérieure, le document n'étant pas finalisé. Elle précise que la liste qui sera soumise au vote n'emporte pas arbitrage quant à l'ouverture effective des parcours de la liste à la rentrée 2027. Les arbitrages financiers se feront ultérieurement.

II.4. Exonérations

II.4. a - Exonérations demandées par l'ESL

Avant passage au vote, Zoé Jacquemin présente aux membres du CE les demandes d'exonération de frais d'inscription pour les trois étudiants lauréats des bourses d'excellence ESL, ainsi que pour les étudiants originaires de Gaza et lauréat de la bourse Campus France (qui ne couvre pas la totalité des droits d'inscription). Des corrections formelles sont ajoutées au document en séance (le montant est de 4 246 €).

Adoption à l'unanimité.

III - Point d'information et débats d'orientation

III.1. Dates indicatives des Conseils de l'EDT 2026-2027

Marie Bassano communique aux membres du CE les dates prévisionnelles des Conseils de l'EDT pour l'année universitaire.

III.2. Point Parcoursup

Le doyen Matthieu Poumarède présente aux membres du CE un premier bilan Parcoursup 2026. Plusieurs points sont à souligner dans les données de l'année.

Concernant la sélection et le profil étudiants en licence de droit, les demandes en L1 connaissent une forte pression (26 000 candidatures pour ~1 500 places, +12%). On constate la diminution quasi totale des réorientations admises en L1 (2 à Toulouse, 5 à Montauban), priorité rectorale est donnée aux néo-bacheliers. La décision a été prise cette année d'exclure les bacheliers professionnels et technologiques (notamment STMG) au profit des bacheliers généraux, décision motivée par des taux de réussite faibles (STMG ~11–12% vs L1 ~55%). La sélection de l'année conduit à un important déséquilibre de genre (déjà >80% de femmes ; STMG plus masculin). Les seuils observés pour l'admission fixent la moyenne des admis à ~13–14 ; de nombreux étudiants originaires de l'académie ont été refusé 12–13, faute de places. Le rang du dernier appelé était autour de ~4 000.

L'actuelle pression entraîne une tension sur les moyens (humains et matériels) ; les demandes de postes supplémentaires (2 MCF, 2 Biatss) faites auprès du rectorat sont restées non satisfaites.

Ces constats conduisent à devoir réfléchir à la question de la diversité territoriale, les conventions avec les lycées ruraux (Gers, Ariège, etc.) ont pour objectif d'élargir le recrutement, et de répondre au besoin d'accompagnement face au double « choc » disciplinaire et urbain.

Concernant l'accès en L2/L3 et les passerelles. La pression est forte (en L2, 356 candidatures externes pour ~15 places ; en L3, ~250 demandes externes, non acceptées à ce stade).

L'admission de droit est limitée aux conventions CPGE et PASS (mineure droit). Le principal blocage à l'accès est dû aux capacités physiques.

Une discussion s'engage avec le CE, pour savoir s'il faut maintenir des effectifs L1 limités en favorisant la réussite interne ce qui bloquerait les entrées L2/L3, ou accepter davantage en L1 mais durcir le passage en L2 pour libérer des places à de très bons externes, tout en évitant de « dépouiller » d'autres universités ou de léser les étudiants internes.

La discussion porte également sur l'accès des STMG : diverses pistes sont évoquées (capacité en droit, université d'été/sas sans stress) pour conserver la diversité des profils tout en sécurisant la réussite.

III.3. Convention Prépa Talents.

Marie Bassano informe le CE que la Convention Prépa Talents portée par Sébastien Saunier a été renouvelée par le président de l'Université. Pour rappel, elle s'adresse à un public boursier préparant les concours. Dans la nouvelle convention, la bourse est portée à 5 000 € (cumulable avec les bourses sur critères sociaux du Crous), avec une prise en charge des déplacements liés au concours jusqu'à 300 €.

VI. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **15 h 23.**